

RAPPORT DE LA COMMISSION DE GESTION 2022 POUR L'ANNÉE 2021

ET RÉPONSES DE LA MUNICIPALITÉ

21

Commission de gestion (CoGes) 2022 pour l'année 2021

Organisation de la Commission

Membres

- Didier Brocard, président
- Philippe Tanner
- Yannick Schelker
- Manuela Rottet
- Delani Décoppet
- Antoine Pochon
- Thomas McMullin

Suppléants

- Natacha Stucki
- Pierre André Délitroz
- Serge Perrier
- Pernelle-Cecilia RoCHAT
- Virginie Pilault

La CoGes a auditionné chaque municipal accompagné du chef de service des dicastères concernés pendant 1h30. Les échanges ont porté sur les activités de chaque édile, avec comme fil rouge le rapport de gestion.

Cette année la CoGes a pris la décision de cibler son examen sur une thématique spécifique dans le but de vérifier que les processus sont suivis et que les documents attestant du respect de ces processus sont établis dans les règles de l'art, ceci dans une optique constructive. Le choix de la CoGes s'est porté sur le projet de la bibliothèque ; tout le dossier (budgets, soumissions, comptabilité etc.) a été soumis à l'examen de la commission.

Dates d'audition des municipales et municipaux.

- 12 avril 19h00 Administration générale et finances
- 13 avril 19h00 Réseaux et énergies
- 30 avril 09h00 Cohésion social et tourisme
- 30 avril 11h00 Écoles et sécurité
- 30 avril 13h00 Bâtiments et gérances
- 3 mai 19h00 Urbanisme et mobilité
- 6 mai 19h00 Travaux et environnement
- 30 mai 19h00 Rencontre avec la Municipalité et conclusion

Le 14 mai a été consacré à la visite des domaines

On rappellera que :

- Les remarques ne demandent pas de réponse de la Municipalité
- Les vœux demandent une réponse de la Municipalité
- Les observations demandent une réponse et impliquent une action de la Municipalité

1. En général

Observations concernant l'ensemble des services :

- 1.1 Dans la mesure du possible procéder à une évaluation des différents services afin de prendre les mesures nécessaires pour que les connaissances ne soient pas détenues par une seule personne mais au moins deux en cas d'absence de manière à ce que le service puisse continuer de fonctionner.

La possibilité de faire réaliser un audit externe des processus de travail des services communaux est en cours de réflexion et pourrait faire l'objet d'un futur préavis. Dans l'intervalle, des mesures ont déjà été prises afin de garantir le fonctionnement des processus clés en mode dégradé. Néanmoins, la taille de la Commune et les spécificités de certaines fonctions ne permettent pas de garantir la formation d'un binôme pour chaque processus de travail.

- 1.2 Mettre sur papier les mesures prises lors de la crise sanitaire (COVID) et à l'occasion des crues et inondations de 2021 afin que si un événement similaire se passe, les services aient déjà des processus en place basés sur les expériences vécues.

Les services ont déjà mis en place des actions (stockage de sacs de sable, achat de pompes, etc.) afin d'améliorer le temps de réaction. Néanmoins, quels que soient les événements de grande ampleur à venir, ils garderont tous un caractère particulier et unique qui ne peut être réglé par le biais d'une procédure. Pour mémoire, les événements particuliers de grande importance sont placés sous la responsabilité de l'EMCC (Etat-major cantonal de conduite) afin d'organiser les moyens d'une manière coordonnée.

2. Administration, Finances, Culture : M. Antonio Vialatte

Dans ce dicastère, la CoGes a décidé d'approfondir le dossier de l'ERP (gestion informatique de la commune) et des RH de manière globale. Lors de cette année, les équipes administratives ont subi une lourde charge de travail due à la crise sanitaire, ainsi qu'à l'intégration de nouveaux outils de travail (logiciels par exemple) qui a changé leur mode de fonctionnement et généré du stress. Nous relevons que ce dicastère a été repris par M. Vialatte qui a dû s'adapter après de longues années sous la responsabilité de M. Payot.

Remarque :

- 2.1 Lors du projet d'informatisation de l'administration, nous avons pu constater que d'importants problèmes sont survenus lors de la mise en place des bases de données (codes erronés, importation de données sans mises à jour). La CoGes suggère l'établissement de processus permettant de garantir des bases de données propres.

La Commune précise que les difficultés ont uniquement porté sur la reprise des bases de données de l'ancien ERP. Au fil des années et des mises à jour, des doublons ou des erreurs corrigées ont posé des difficultés d'importation dans le nouvel ERP, ce qui a engendré de nombreuses corrections manuelles ainsi qu'une grosse charge de travail supplémentaire. A ce jour, les bases de données sont propres et des procédures internes visant à restreindre les droits des utilisateurs ont été mises en place pour garantir la pérennité du système.

Vœux :

- 2.2 La CoGes encourage la Municipalité à continuer à être attentive aux besoins du personnel administratif (charge de travail, nouveaux moyens informatiques, mise en place de protocoles permettant aux collaborateurs d'être remplacés facilement).

La Municipalité, avec l'appui du Secrétaire municipal, a toujours porté une attention particulière aux besoins de tous ses collaborateurs et entend poursuivre cet effort dans la durée. Après analyse de la situation, elle répond à l'ensemble des sollicitations qui lui sont communiquées. Malheureusement, la Commune ne dispose pas d'une taille suffisante pour lui permettre de garantir le remplacement total de chaque collaborateur en cas d'absence. Le fonctionnement de chaque service est toutefois garanti en mode dégradé et les processus clés sont connus de plusieurs personnes.

- 2.3 Est-il opportun que culture et tourisme dépendent de deux dicastères différents dès lors que ces deux thèmes complémentaires emploient une seule personne ?

La répartition des secteurs d'activité est organisée en début de législature par le collège Municipal lors de la constitution des dicastères. Ce travail est effectué consensuellement de manière à équilibrer la charge de travail de chacun tout en maintenant une certaine cohérence dans la centralisation des thématiques.

La partie « tourisme » avait été ajoutée aux tâches de la Déléguée culturelle afin d'avoir un lien interne avec l'ADNV au sein de l'Administration communale. En effet, c'est bien l'ADNV qui est en charge du tourisme pour notre région et la Commune de Grandson souhaite faire perdurer le lien fort qui existe entre son activité touristique et le Château, le port, les campings, les plages et les alpages. C'est donc avec sens que le « tourisme » a été délégué au dicastère en charge de ces thématiques, la « culture » étant elle rattachée à l'Administration générale, tout comme les aspects liés à la communication externe. Ce mode de fonctionnement n'est par ailleurs pas unique, car d'autres dicastères se partagent également une seule et même personne ou chef de service (Urbanisme, Travaux et Réseaux).

3. Réseaux et énergies : Mme Evelyne Perrin

Municipale nouvellement élue, Mme Perrin a découvert son dicastère au début de la nouvelle législature ; elle a rapidement pris la mesure de la tâche qui l'attendait.

La CoGes a choisi de centrer la visite des domaines sur l'eau et sa gestion ce qui a amené ses membres des sources aux réservoirs et jusqu'au traitement de l'eau. Ce dicastère mérite une attention particulière vu sa place essentielle (il est certes discret mais primordial pour le quotidien et la sécurité de chacun).

Grâce aux compétences du personnel du service, des économies sur les factures de Romande Energie ont pu être réalisées.

Remarques :

- 3.1 La CoGes relève les efforts fournis pour diminuer la pollution lumineuse et encourage les actions menées dans ce sens.
- 3.2 La CoGes encourage à continuer la collaboration avec les communes environnantes pour le maintien, l'adaptation et le développement du système de réseau d'eau (ACRG etc.)

Vœux :

- 3.3 La CoGes souhaite une présentation sur l'état des lieux du séparatif des eaux afin que le Conseil communal ait une vision globale des enjeux liés à ces futurs investissements.

Le service Réseaux et Energies préparera un état des lieux schématique de la mise en séparatif et des projets prévus qui sera présenté ultérieurement.

- 3.4 La CoGes encourage la Municipalité à communiquer sur sa meilleure gestion des énergies à la population.

Le rapport de gestion 2021 fait état des mesures effectuées ou en cours, notamment en ce qui concerne l'éclairage public. D'autre part, le fonds communal pour les énergies renouvelables et le développement durable est également une mesure incitative qui encourage nos concitoyens à participer aux économies d'énergie.

La Municipalité s'engage néanmoins à effectuer des communications régulières dans la newsletter et le journal communal au sujet des actions entreprises en faveur de la transition énergétique.

4. Cohésion sociale et tourisme : Mme Nathalie Gigandet

Remarque :

- 4.1 La CoGes a pris note de l'organisation à Grandson de la manifestation de la Gold Cup de la Star Sailor League (SSL) mais constate que la population a été peu informée ; elle se demande si cette manifestation ne serait pas une opportunité pour la visibilité de Grandson et invite la Municipalité à étudier les impacts positifs que ladite manifestation pourrait avoir pour la ville.

La Municipalité prend note de cette remarque. Cet événement phare rend visible Grandson à l'échelle planétaire, mais reste un événement privé. La Municipalité a tout mis en œuvre pour faciliter l'organisation de cette manifestation sur la commune.

Vœu :

- 4.2 La CoGes a pris note que l'enquête de satisfaction mentionnée au point 3.2 des remarques de la CoGes de 2020 sera effectuée en septembre 2022 ; la commission attend avec impatience les retours après une année complète d'activité de la cantine scolaire.

A son ouverture, la gestion du restaurant scolaire a été déléguée par l'ASIGE à la FAdEGE. La Municipalité s'est adressée à la direction de cette dernière afin d'obtenir les résultats de satisfaction des bénéficiaires du restaurant.

5. Écoles et sécurité : M. Francesco Di Franco

Vœu :

- 5.1 La CoGes invite la Municipalité à réfléchir à un concept global de circulation pour l'accès aux plages durant l'été afin de garantir la sécurité de la population et des visiteurs et de leur offrir ainsi de l'agrément.

Le postulat «Modération de trafic sur une portion du cheminement entre la Brinaz et l'Arnon» relève les mêmes considérations auxquelles la Municipalité devra répondre.

Observations :

- 5.2 Comme le mentionne le vœu 6.3 de la CoGes 2020, les mesures relatives aux déplacements dans le bourg des Tuileries sont toujours en phase de réflexion. La CoGes entend que des mesures concrètes soient prises pour une circulation sécurisée notamment pour les enfants empruntant le chemin de l'école. Le municipal en charge du dicastère est invité à collaborer avec celui de l'urbanisme pour optimiser ces actions.

Cette observation sera traitée par le dicastère Urbanisme et mobilité sous le point 7.4.

- 5.3 La CoGes invite la Municipalité à prendre des mesures pour limiter le naturisme au bord du lac en s'inspirant des patrouilles de sensibilisation environnementale mises en place l'été dernier pour la Grande Cariçaie ; il convient également d'étudier l'opportunité de pérenniser les patrouilles estivales des plages.

Cette plage et toute la zone concernée appartiennent à l'État de Vaud. Elles sont sur le domaine des eaux et des forêts, raison pour laquelle il appartient à la Police cantonale d'intervenir et de verbaliser ainsi qu'au Voyer des eaux et à l'Inspecteur forestier. Plusieurs patrouilles sont effectuées durant la belle saison.

- 5.4 La CoGes demande à la Municipalité de gérer efficacement le stationnement au bord du lac en été, de verbaliser le stationnement sauvage et de signaler clairement les places de stationnement prévues (par exemple à la Poissine).

Cette observation sera traitée dans la réponse de la Municipalité au postulat « Modération du trafic sur une portion du cheminement entre la Brinaz et l'Arnon ». Pour l'exemple concernant la Poissine, la Municipalité estime que le stationnement dans cette zone est clairement signalé et marqué. Des contrôles sont régulièrement effectués par nos ASP.

- 5.5 la CoGes souhaite une présence accrue à certaines heures aux sorties scolaires où des vélomoteurs maquillés (bruit et vitesse) empruntent la rue du Jura.

Nos ASP n'ont pas les appareils pour contrôler le bruit et la vitesse et, de surcroit, n'ont pas les compétences pour contrôler les véhicules. Ce problème a déjà été relayé auprès de la Police cantonale et des contrôles ont été planifiés pour l'année 2022.

6. Bâtiments et gérances : Mme Evelyne Perrinjaquet

Remarques :

- 6.1 La CoGes a examiné en détail le processus de création de la bibliothèque (appel d'offres, finances, gestion de l'énergie) et relève avec satisfaction que tous les éléments examinés répondent aux bonnes pratiques de gestion.

La Municipalité remercie la CoGes.

- 6.2 La CoGes salue les mesures prises pour l'encadrement des apprentis et leur suivi.

La Municipalité remercie la CoGes. L'encadrement des apprentis est de même qualité dans tous les services.

Vœux :

- 6.3 La CoGes souhaite que les années de construction apparaissent dans le tableau des bâtiments communaux.

La Municipalité indiquera les années de construction dans les futurs tableaux.

- 6.4 La CoGes a constaté que le taux de location des places de stationnement aménagées dans la partie extérieure du parking Jean Lecomte est proche de zéro ; elle invite la Municipalité à prendre les mesures nécessaires pour améliorer la situation, par exemple en différenciant le prix des places couvertes et de celles qui ne le sont pas.

La Municipalité a déjà fait le nécessaire dans le sens d'une diminution du loyer des places extérieures. Le tarif de celles-ci est maintenant inférieur d'un tiers par rapport aux places intérieures.

Observation :

- 6.5 La CoGes invite la Municipalité à effectuer un diagnostic énergétique des bâtiments communaux et à le rajouter dans le tableau. La commission encourage la Municipalité à pérenniser la vision globale en la matière.

Le montant nécessaire pour effectuer un diagnostic énergétique des bâtiments communaux sera porté au prochain budget et réalisé en 2023.

7. Urbanisme et mobilité : M. Olivier Reymond

La CoGes rappelle que le municipal chargé de ce dicastère est nouveau venu à la Municipalité. Le dicastère étant très technique et réglementé, M. Reymond a été forcé d'intégrer de nombreuses et nouvelles notions ; il peut heureusement s'appuyer sur un chef de service expérimenté.

Vœu :

- 7.1 La CoGes souhaite que des informations concernant le sport figurent dans le prochain rapport.

La Municipalité inclura les actions qu'elle a entrepris à l'endroit des sociétés locales de la commune, qu'elles soient sportives ou non.

Observations :

- 7.2 La CoGes demande à la Municipalité de rafraîchir les dispositions réglementaires applicables aux jardins familiaux afin d'en préciser les règles d'utilisation et d'intensifier, tant que faire se peut, les contrôles afin de sanctionner les usagers qui contreviennent aux règles établies.

La Municipalité a à cœur de faire respecter le règlement relatif aux jardins et à leur attribution. Comme le relève la Commission, contrôler l'application de celui-ci nécessite des moyens, qui aujourd'hui sont limités. Le règlement actuel ne nécessite pas de réforme ou d'actualisation puisqu'il a été adopté en 2014.

- 7.3 La CoGes invite par ailleurs la Municipalité à définir précisément les conditions d'attribution des jardins familiaux.

L'attribution des jardins familiaux suit strictement la liste d'attente où seules les personnes pouvant bénéficier d'un jardin selon le règlement sont inscrites.

- 7.4 vœu identique à celui figurant sous chiffre 5.2 ci-dessus.

La Municipalité a l'ambition de mettre à l'enquête un schéma de circulation et de parcage, ainsi que des aménagements pour le bourg des Tuileries d'ici à cet automne, en même temps que la traversée de la localité (projet « Accès nord »). Cette mesure répond aux demandes de la Commission, puisqu'elle prévoit des modifications de circulation dans le périmètre, et différentes mesures visant à améliorer la sécurité des usagers.

8. Travaux et environnement : M. Nicolas Perrin

Le municipal en charge du dicastère, fraîchement élu, a rapidement, naturellement et positivement mis la patte sur la gestion de son dicastère.

Remarques :

- 8.1 La CoGes félicite notre nouveau municipal pour ses engagements écologiques appropriés et pour sa gestion du personnel du dicastère.
- 8.2 La CoGes relève avec satisfaction que le municipal et son personnel se sont approchés des édiles de communes proches pour recueillir des conseils utiles à la gestion des espaces verts.

Vœux :

- 8.3 La CoGes invite la Municipalité à étudier toutes mesures visant à garantir au mieux la propreté de la plage du Pécos ou à redéfinir son affectation.

Cette plage subit un envasement/ensablement généralisé (comme d'ailleurs toute l'extrémité du lac située entre cette plage et celle d'Yverdon), dû aux apports de sédiments par les rivières et à sa localisation exposée aux vents dominants (bise). A moyen terme, cette portion du lac va progressivement se combler et se végétaliser. La parcelle concernée appartient à l'Etat (domaine des eaux), et la DGE nous a clairement signifié que cette problématique n'était pas une priorité pour elle. Notre commune serait autorisée à y intervenir à ses propres frais, mais a renoncé depuis quelques années déjà à évacuer les apports de sédiment, au vu des coûts prohibitifs et des effets négligeables de cette action.

Une solution plus raisonnable serait peut-être d'accélérer le processus de végétalisation. Dans cet esprit, et après consultation du bureau exécutif de la Grande Cariçaie, le Service a procédé à quelques essais de plantation d'espèces palustres indigènes (Iris des marais, Rubanier dressé et Laiche des marais) sur les bancs vaseux devant la plage, mais sans beaucoup de succès: la structure de ces sédiments fins, pauvres en oxygène, et les conditions physiques liées aux vagues et aux fluctuations importantes du niveau du lac (successions d'inondations et d'assèchements) rendent difficile toute colonisation végétale. Des roseaux y auraient davantage leur place, mais au détriment de la vue sur le lac depuis la plage. Le dicastère en charge des plages avec l'appui du service des Travaux va continuer la réflexion dans ce sens, mais sans grand espoir de pouvoir influencer cette dynamique naturelle.

- 8.4 La CoGes souhaite que la Municipalité étudie toutes mesures visant à assurer un meilleur accès à la déchetterie actuelle.

La Municipalité est consciente des problèmes de circulation sur cette route étroite et des conflits entre usagers (accès à la déchetterie, aux terrains de sport et aux plantages, itinéraires piétons et cyclistes, etc.). La mise à l'enquête de l'élargissement de la route actuelle a fait l'objet d'une opposition de l'OFEV. Une solution alternative est en cours d'étude afin de créer un nouvel accès au sud de la voie CFF depuis la Pierre à Toffey.

Observations :

- 8.5 La CoGes demande que la Municipalité installe une mini déchetterie (papier-verre) aux Tuileries à l'emplacement actuel.

Le Service a commencé à plancher sur la possibilité de développer la mini-déchetterie actuelle, située à l'extrémité nord de la parcelle 431 louée par la Commune à un privé. L'offre actuelle comprend le verre, les textiles, les incinérables (sacs taxés) et les biodéchets. Le Service cherche une solution alternative afin de développer l'offre de recyclage.

- 8.6 la CoGes demande d'étudier la possibilité d'une autre mini déchetterie vers les dépôts de la voirie (voeu proposé par M. Payot ancien Syndic à l'époque) afin que les habitants du secteur Nord de Grandson ne doivent pas se déplacer à l'opposé de la commune pour y déposer les tris. Une participation écologique selon la CoGes.

Tel que précisé dans le préavis N°641/21 accepté par le Conseil, une mini-déchetterie est déjà incluse dans le permis de construire, délivré dans le cadre du chantier d'extension de la voirie qui démarre actuellement. Ce projet, une fois réalisé, répondra entièrement à l'observation 8.6 de la CoGes.

En conclusion, la commission de gestion, tenant compte des éléments qui lui ont été présentés et qu'elle a pu étudier, constate que la Commune est bien gérée.

Commission de gestion 2022 pour l'année 2021

En conclusion de ce rapport sur la gestion 2021, la Municipalité vous propose de prendre l'arrêté suivant :

LE CONSEIL COMMUNAL DE GRANDSON

vu le rapport de la Municipalité, ouï le rapport de la Commission de gestion, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour.

décide:

Article 1 : d'adopter la gestion de l'année 2021;

Article 2: de donner décharge à la Municipalité de sa gestion de l'année 2021.

Grandson, le 07.06.2022

Didier Brocard

Rapporteur

Le Syndic

Antonio Vialatte

AU NOM DE LA MUNICIPALITE



Le Secrétaire

Eric Beauverd